

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Pilzkunde = Bulletin suisse de mycologie
Herausgeber: Verband Schweizerischer Vereine für Pilzkunde
Band: 85 (2007)
Heft: 5

Rubrik: Kurse & Anlässe = Cours & rencontres = Corsi & riunioni ; Rote Liste = Liste rouge = Lista rossa

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**KURSE & ANLÄSSE
COURS & RENCONTRES
CORSI & RIUNIONI**

Kalender 2008 | Calendrier 2008 | Calendario 2008

Samstag, 23. Februar	Frühjahrstagung	Verein für Pilzkunde Thurgau, Kreuzlingen
Samstag, 23. Februar	Frühjahrstagung	Verein für Pilzkunde Burgdorf, Burgdorf
Samstag, 16. Februar	Frühjahrstagung	Société mycologique du Nord Vaudoise, Yverdon
Sonntag, 30. März	90. Delegiertenversammlung VSVP	Verein für Pilzkunde St. Gallen
Dimanche 30 mars	90^e assemblée des Délégué(e)s de l'USSM	Saint-Gall
SA SO, 23. und 24. August	Schweiz. Pilzbestimmertagung dt	Pilzverein Lyss, Lyss
SO-SA, 21.-27. September	Mykologische Studienwoche	Escholzmatt
MO-SA, 6.-11. Oktober	WK-Tagung	Pilzverein Oberbaselbiet, Bienenberg
SA-FR, 13.-19. September	VAPKO-Kurs dt	Landquart
Mo-FR, 8.-12. September	VAPKO-Kurs fr	
Samstag, 26. April	Jahresversammlung Mycorama	Cernier

Seminar Giftpilze Pilzgifte

Leitung: Dr. med. René Flammer, Verbandstoxikologe VSVP

Ort: Naturhistorisches Museum Bern, Bernastrasse 15

Programm

Samstag, 17. November 2007

Ab 9.00 Uhr Empfang mit Kaffee, Tee, Gipfeli, Getränke, Früchte

10.00 Seminararbeit

12.15 Mittagslunch im Museum

13.45 Seminararbeit

15.15 Pause mit Erfrischungen

15.45 Seminararbeit und Schlussbesprechung

17.00 Ende des Seminars

Das Seminar hat zum Ziel, den Wissensstand über Giftpilze und Pilzgifte zu aktualisieren und soll Impulse geben, die Ausbildung zum Notfall-Diagnostiker zu fördern.

Details

Am Seminar wird nicht mit dem Mikroskop gearbeitet.

Jede/r Teilnehmer/in erhält mit der Anmeldebestätigung den Prüfungsbogen «Spitaldiagnostik» zum Überprüfen des persönlichen Wissensstandes. Die Fragen werden am Seminar gründlich behandelt.

Kosten pro Teilnehmer/in

ab 30 Teilnehmer/innen CHF 90.–

ab 20 Teilnehmer/innen CHF 110.–

Inbegriffen sind: Getränke (alkoholfrei), Lunch, Seminar-Dokumentation (neue Übersicht der Syndrome, toxikologische Kurzfassung), Administrations-, Honorar- und Organisationskosten. Inkasso beim Empfang.

Auskünfte, Anmeldung und Organisation:

Werner Zimmermann, Feld 6, 3045 Meikirch, Tel. 031 829 4104, E-Mail: werner.zimmermann@bbox.ch



VSP und ZEILER Köniz – Eine partnerschaftliche Kooperation

Wir...

- besitzen die gleichen Ansprüche
- streben Voraussetzungen und Ziele an, die sich in Form und Grösse ähnlich sind
- tragen dem Image Frische, Gesundheit, ausgewogene Ernährung und Spitzenleistungen besonders Rechnung

Dass auch Volleyball-Spielerinnen mit Pilzen kochen, zeigen die auf www.pilzrezepte.ch abrufbaren Rezepte. Hier jenes von Gabriela Laskowska:



Geflügel-Pilz-Salat

Zutaten

4 Pouletbrüstchen zu 180 g
Fleischgewürz
50 g Olivenöl
200 g Champignons
200 g Eierschwämme
Salz, Pfeffer

Vinaigrette:

5 EL Olivenöl
2 EL dunkler Balsamico-Essig
½ Zwiebel, gehackt
3 Knoblauchzehen, gehackt
Salz, Pfeffer

Zubereitung

Pouletbrüstchen würzen, im Olivenöl gut durchbraten, kaltstellen, anschliessend in feine Streifen schneiden. Die Pilze putzen, schneiden, in derselben Pfanne wie die Pouletbrüstchen leicht andünsten und würzen. Die Bohnen rüsten, in 3 cm lange Stücke schneiden, im Salzwasser weich kochen und im Eiswasser abschrecken. Für die Vinaigrette alle Zutaten gut miteinander verrühren. Pouletstreifen, Pilze und Bohnen dazugeben, vermischen und eine halbe Stunde ziehen lassen. Mit Salz und Pfeffer abschmecken. Dazu Brot servieren (Empfehlung: Römerbrot aus der Bäckerei).

Tipp: Auf Wunsch mit Brotcroûtons garnieren.

Wollen Sie Volleyball live sehen? Besuchen Sie ein Spiel der Erfolgsmannschaft Zeiler Köniz. Auf Wunsch vermitteln wir Ihnen gerne Tickets.

Schweizer Pilze – täglich frisch auf Ihrem Tisch

Verband Schweizer
Pilzproduzenten VSP
c/o BNPO Schweiz
Löwenplatz 3
3303 Jegenstorf

Telefon 031 763 30 03
vsp@bnpo.ch
www.champignons-suisse.ch
www.pilzrezepte.ch

La liste rouge des champignons menacés de Suisse

Exposé des critères des espèces menacées des tourbières

BÉATRICE SENN-IRLET

Exemple 4. *Pholiota hennings*

Il y a cette année 20 ans que les tourbières sont protégées en Suisse grâce à un article constitutionnel (mot-clé: «initiative Rothenturm»). Les tourbières forment un milieu de vie tout à fait particulier, avec des cohortes d'organismes très spécialisés, que ce soit des plantes comme *Andromeda polifolia*, l'Andromède à feuilles de polium, ou des papillons. Dans le domaine des champignons, il existe une série d'espèces qui ne vivent que dans les marécages. Parmi ceux-ci, il faut mentionner spécialement ceux qui sont attachés aux sphaignes des tourbières (*Sphagnum spec.*). Les mycorhiziens des pins des tourbières font partie également de cette série.

Puisque les marécages sont aujourd'hui des réserves naturelles, on peut penser que leurs champignons profitent aussi de cette protection. Le principe de cette protection des espèces se nomme «Protection des biotopes». Cette protection s'applique absolument, mais nous ne savons pas exactement la portée de cette protection, car des vérifications précises manquent. La Liste rouge est un instrument de protection des espèces. Grâce à elle, les droits de chaque espèce sont placés au

centre des préoccupations et une estimation du potentiel de danger est établie pour chacune.

La Liste rouge des champignons supérieurs menacés de Suisse, publiée tout récemment (Senn-Irlet, B., Bieri, G. & S. Egli 2007) mentionne de nombreuses espèces comme «fortement menacées» (EN) ou «vulnérables» (VU), qui ne se trouvent que dans les tourbières.

Au moyen de quelques exemples, nous allons montrer comment nous en sommes venus à cette classification. Celle-ci est fondée sur plusieurs critères.

Premier exemple: petite population

***Omphalina sphagnicola* (Berk.) M.M. Moser, placée dans la liste rouge comme «fortement menacée» (EN,D1)**

Jusqu'à la fin de 2005, cette espèce qui croît dans les mousses des tourbières n'était connue que par 10 découvertes. Par comparaison, nous connaissons 2963 stations de *Fomitopsis pinicola* dans la banque de données des champignons. Selon cette indication, cette Omphale appartient à une espèce de grande rareté en Suisse. Ses stations

Omphalina sphagnicola

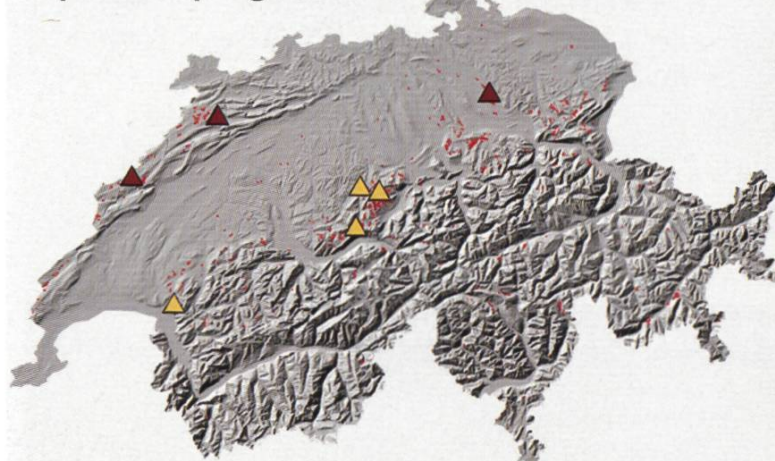


Fig. 1 **Photo et carte de répartition de *Omphalina sphagnicola*.** Triangles jaunes: découvertes de 1943 à 1991, triangles rouges: découvertes de 1992 à 2005. Rouge: répartition des tourbières en Suisse.



Karte WSL, Foto GUIDO BIERI

sont situées dans l'Entlebuch, le Jura neuchâtois et bernois. L'annonce de la trouvaille la plus ancienne est à chercher dans une publication de Jules Favre (1948), dans les tourbières du Tenas-ses au-dessus de Vevey/VD. La dernière (la plus récente) annonce de trouvaille (2006) vient de Feldmoos/Gadmen, dans le canton de Berne.

Pour découvrir si les critères d'une espèce de la Liste rouge sont remplis, ils doivent être mis en regard des exigences de la «World Conservation Union» (IUCN 2005): (A) Y a-t-il des indices que l'espèce a régressé au cours des dernières années, dans le nombre de la population comme dans son aire de répartition? (B) Les dimensions de sa répartition géographique. Sont-elles réduites? Cela signifie que pour une surface de répartition effective de 20000 m², une surface de moins de 2000 m², est considérée comme réduite. (C) Si la population est estimée à moins de 10000 individus, elle est exposée à des risques supplémentaires. (D) L'espèce est très rare et sa population estimée comporte moins de 1000 individus, une très petite population. Avec de si rares trouvailles, les critères (A) jusqu'à (C) ne peuvent pas facilement être estimés. Il ne reste que l'estimation de la grandeur réelle de la population. L'inventaire fédéral des marécages au niveau national prend en considération 650 lieux en tout. Même si l'on estime que dans chaque tourbière il se trouve une station (= 1 individu), la grandeur de la population se trouve bien en dessous de 1000 individus pour la Suisse. En supposant que jusqu'à 10 stations connues, seuls 250 individus existent, l'espèce tombe dans la catégorie des es-

pèces «fortement menacées» EN. Le caractère D1 se rapporte à ce critère. Dans cette réflexion, on a déjà pris en compte que cette espèce pourrait se trouver dans d'autres tourbières, mais elle n'est à chaque fois découverte qu'à de rares exemplaires. Sur ces critères, d'autres espèces liées aux marais se retrouvent sur la Liste Rouge comme *Sarcoleotia turficola*, *Phellinus nigricans*, *Psathyrella typhae* et *Hypocreopsis lichenoides*.

Second exemple: un espace de répartition restreint

Exemple 2: une aire de répartition très limitée: *Cortinarius (Sericeocybe) pholideus* (Fr.:Fr.) Fr., classé dans la Liste rouge comme vulnérable (VU, B1ab(iv))

Ce Cortinaire appartient à l'une des espèces les plus faciles à déterminer à l'intérieur de son genre. Avec ses petites écailles brun chocolat sur le chapeau et le stipe, ses lamelles bleuâtres, lorsque le champignon est jeune, sa détermination est aisée. Il croît en symbiose avec les peupliers et les bouleaux; il est souvent présent dans les marécages. Avant 2004, 32 annonces de découvertes ont été signalées, avec comme centre de gravité les Préalpes du Nord. Pour pouvoir répondre à la question d'une possible régression de son aire de répartition, la base de données est en principe encore trop modeste. Typiquement, on montre la situation passée (Tab. 1). Comparée à la totalité des annonces de trouvailles, l'espèce semble bien être devenue plus rare qu'avant. L'aire de répartition d'une espèce est étudiée en tenant compte de deux points de vue: d'une part, l'aire dans laquelle

Cortinarius pholideus

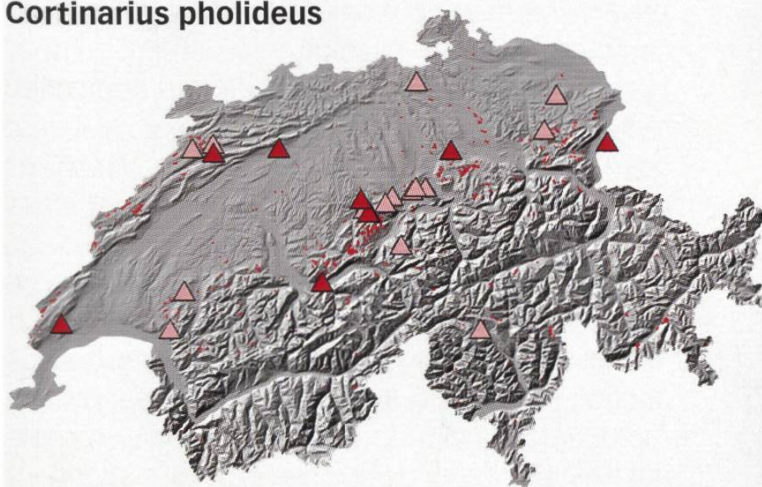


Fig. 2 **Photo et carte de répartition de *Cortinarius pholideus*.** Triangles roses: découvertes de 1940 à 1991, triangles rouges: découvertes de 1992 à 2005. Rouge: répartition des tourbières en Suisse.



Karte: WSL, Foto: FRED KRÄNZLIN

Zeitraum	N° de découvertes (différents km ²)	Pourcentage de la quantité totale des découvertes
vor 1980	10	0.0613
1981–1985	3	0.0161
1986–1990	5	0.0088
1991–1995	7	0.0086
1996–2000	2	0.0018

Tab. 1 Répartition temporelle des découvertes de *Cortinarius pholideus*.

on a découvert les bords les plus extérieurs de tous les gisements de l'espèce forment un polygone convexe appelé «B1». D'autre part, il est important de considérer la surface réelle habitée par l'espèce considérée, c'est le critère «B2». La surface totale des marais de Suisse est importante. En réalité, les marécages occupent seulement une petite surface à l'intérieur de celle des marais. La valeur «B2» est donc beaucoup plus petite.

Pour les espèces qui comptent plus de 20 découvertes, on peut modéliser leur domaine de diffusion potentielle par des méthodes géostatistiques. Dans ce cas, on va mettre en relation les associations des arbres, la moyenne des températures et des précipitations, la déclivité des sols et leur taux de calcaire avec l'apparition de l'espèce

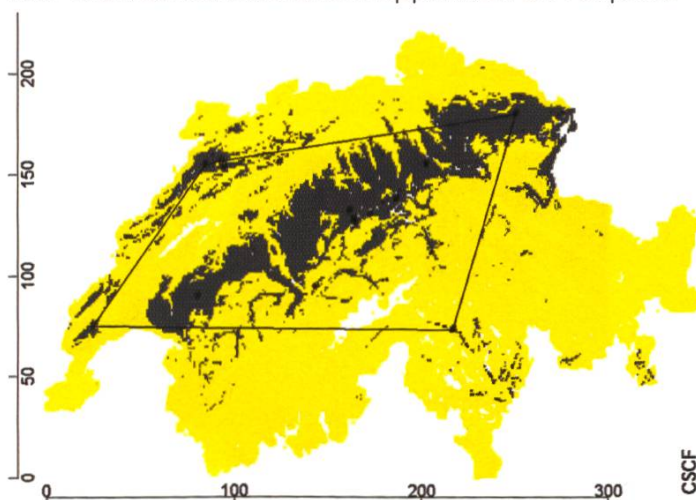


Fig. 3. Aire de répartition de *Cortinarius pholideus* Les analyses du modèle montrent que cette espèce pourrait être très fréquente dans les Préalpes. De même, du Jura et du Tessin plus de découvertes pourraient être signalées. Les découvertes sont marquées avec des «#». La ligne du polygone cerne les points de découvertes extérieurs, avec lesquelles on calcule une surface, l'aire de répartition «B1» selon les critères IUCN.

considérée. En résultat, on obtient le profil écologique d'une espèce. Avec un pas de plus, on peut maintenant repérer des stations analogues dans tout le pays. Leur aire comprend l'ensemble des surfaces susceptibles d'abriter notre espèce. Pour *Cortinarius pholideus*, elle comprend 8278 km² (comp. la surface grisée de la fig. 3), dans laquelle le critère B1 de la catégorie VU (menacé) manque.

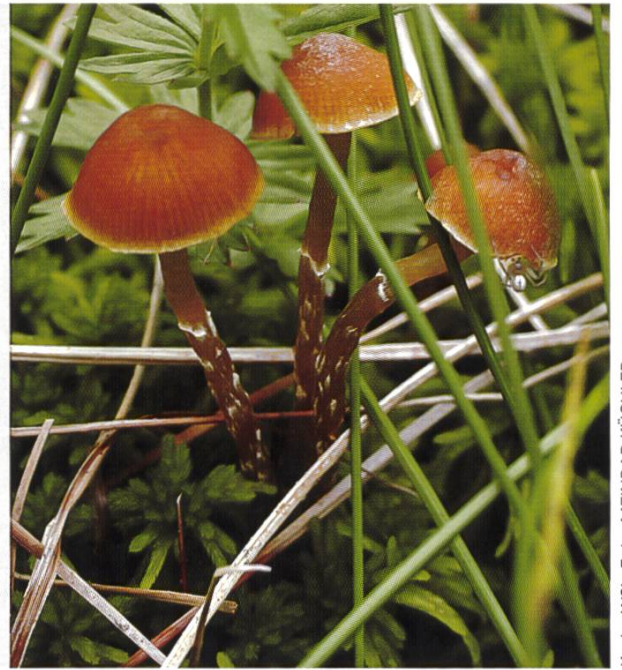
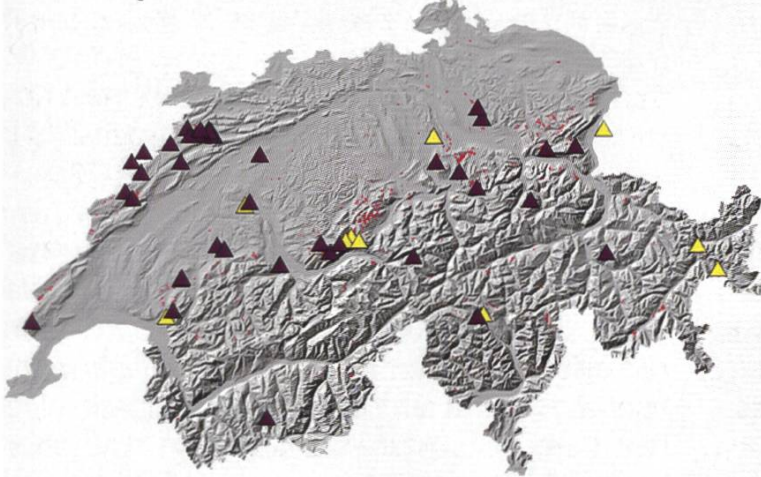
La surface occupée à l'intérieur de la surface totale n'est pas en un seul tenant, mais fragmentée. Elle sera dénommée «B1a». Avec l'analyse dans le temps, la relativement faible régression va être prise en compte, et pour donner davantage de poids au critère B1, on lui donnera l'expression B1ab (iv). Avec ces mêmes arguments, *Cortinarius betulinus*, *Psathyrella sphagnicola*, *Suillus flavidus* *Tephrocybe palustris* obtiennent un statut dans la Liste rouge.

Exemple 3: une espèce des marais largement répandue

Galerina paludosa (Fr.) Kühner, une espèce non menacée (LC)

Avec les arguments cités ci-dessus, il ressort clairement que des champignons liés à des stations rares sont présents avec une grande vraisemblance dans la Liste rouge, soit à cause de très petites populations, soit à cause de découvertes très peu fréquentes. A ce moment-là, le nombre de fructifications est toujours très petit ou la région de répartition est très réduite ou, en particulier, parce que la station est menacée. Mais pour le seul critère de la grandeur de la surface considérée, il est impossible d'inscrire une espèce dans la Liste rouge. Un autre critère doit venir appuyer le premier, comme un habitat fragmenté, les caractéristiques de l'habitat relativement au nombre d'individus découverts ou de leur population réduite. Dans la surface totale des marais, il peut se trouver des espèces qui ne sont pas classifiées comme «menacées» comme *Galerina paludosa*. Cette dernière fructifie tout au long de la saison et est présente en nombre important au cours de l'année entière. Certainement plus de 1000 fructifications par an, sur la surface de la Suisse. De plus, aucune tendance à la régression ne peut être remarquée dans la base de données. *Galerina paludosa* est une espèce qui montre un voile abondant, un stipe souvent floconneux et une couleur soutenue du chapeau – comparée avec les autres espèces des tourbières – un brun foncé. Exclusivement liée à la tourbière, dans lesquelles elle croît sur les

Galerina paludosa



Karte WSL, Foto MEINRAD KÜCHLER

Fig. 4 **Photo et carte de répartition de *Galerina paludosa*.** Triangles jaunes: découvertes de 1940 à 1991, triangles violets: découvertes de 1992 à 2006. Rouge: répartition des tourbières en Suisse.

plantules de mousses mortes (Moreau 2001), elle se montre à tous les étages d'altitudes, entre 550 et 1995 m d'altitude. La caractéristique de cette espèce, réside dans le fait que sa surface modélisée et la surface effective de sa répartition n'est pas aussi différente que chez les autres espèces. Cela signifie qu'elle fructifie toujours lorsque l'on examine sa station.

Une autre espèce des tourbières n'est pas menacée: *Hypholoma elongatum*.

Exemple 4: une petite population et une espèce presque éteinte

***Pholiota henningsii* (Bres.) P.D. Orton, classée dans la Liste rouge par le critère «menacé d'extinction (CR,D1).**

Dans des marécages et les marais, parmi les mousses, il y a une pholiote avec un chapeau fortement visqueux, de couleur ochracée, fibrilleux méchuleux, qui n'a pratiquement jamais été trouvée en Suisse. En 2004, cette espèce a été repérée par Pierre Arthur Moreau dans la région du «Pfäffikerriet». L'espèce n'était donc pas éteinte! Mais elle ne fut jamais découverte au cours des dernières trente années dans aucun marécage du Jura ou de l'Entlebuch, c'est-à-dire au cœur de la Suisse, bien que dans ces régions, tous les amis des champignons avaient recherché très attentivement les espèces des marais. Nous avons des écrits de ces recherches (Bächler 2000, Senn-Irlet, Baumann & Chételat 2000). Favre (1948) cite trois découvertes de cette espèce dans le Jura français proche.

Lorsque l'on est devant des espèces sujettes à de rares découvertes, on doit toujours se poser la

question de savoir s'il faut classer ces annonces, si nous disposons de suffisamment de connaissances, si elle n'est pas trop difficile à déterminer. Aurait-elle été vue par davantage de personnes? Si l'on connaît trop peu de choses sur cette espèce, on doit la caractériser par le critère «DD» (= manque de données) et avec cela, on ne peut plus spécifier le degré de risque de danger. Dans le cas de *Pholiota henningsii*, on a décidé que cette espèce était facilement reconnaissable; elle est classifiée ainsi en raison de la très petite population (critère D1). Il reste à espérer que cette espèce croisse dans d'autres stations, car une seule et unique station n'offre aucune garantie que l'espèce se retrouvera à l'avenir. Une extinction est hautement probable. Cette situation est désignée avec le critère «CR».

Dans les marais, les espèces suivantes dont les connaissances ont été estimées insuffisantes sont: *Gymnopilus fulgens*, *Mycena concolor*, *Mycena megaspora*, *Pseudoplectania sphagnophila*.

La classification d'une espèce extrêmement rare ou en très fort danger est une préoccupation délicate pour les auteurs de la Liste rouge. La classification d'une espèce insuffisamment connue peut agir comme une invitation à rechercher de manière plus précise cette espèce. Ainsi, la protection des champignons prend un nouvel éclairage: on ne peut protéger seulement que ce que l'on connaît!

Littérature voir le texte en allemand, BSM 4/2007, p. 145.

Traduction J.-J. ROTH